

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000701-140

DATE : LE 12 MAI 2017

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE L'HONORABLE GUYLÈNE BEAUGÉ, J.C.S.

DEBORA PARTOUCHE

et

PAULA ELISA EDERY

-et-

NICOLE MIKE

Demandereses

c.

HÔPITAL LACHINE/LACHINE HOSPITAL

Défenderesse

JUGEMENT

[1] **CONSIDÉRANT** l'approbation par le Tribunal de l'Entente de règlement conclue dans le présent dossier;

[2] **CONSIDÉRANT** le rapport détaillé d'administration de l'Entente de règlement rédigé sous la forme de la déclaration sous serment de l'une des avocates de la partie demanderesse, datée du 2 mai 2017;

[3] **CONSIDÉRANT** l'avis de ce rapport détaillé dûment donné aux parties et au Fonds d'aide aux actions collectives;

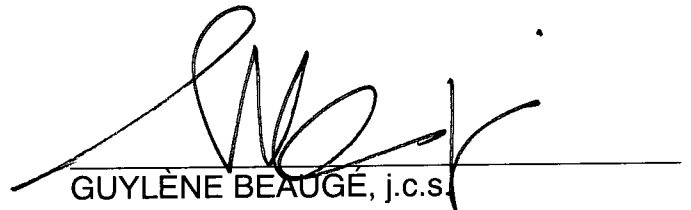
[4] **CONSIDÉRANT** que ce rapport détaillé d'administration satisfait aux exigences de l'article 59 du *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile*, RLRQ, c. C-25.01, r 4;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[5] **DONNE ACTE** du rapport détaillé d'administration de l'Entente de règlement intervenue dans le présent dossier;

[6] **DÉCLARE** que ce rapport détaillé d'administration met fin au présent dossier.

[7] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**



GUYLENE BEAUGÉ, j.c.s.

Me David Assor
Lex Group inc.
Avocat des demanderesse

Me Anne Merminod
Borden Ladner Gervais
Avocats de la défenderesse

Me Frikia Belogbi
Me Beatriz Carou
Avocates pour Fonds d'aide aux actions collectives